



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2013

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
RAPPORT DE GESTION	5
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	10
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	13
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES.....	62
ETATS FINANCIERS STATUTAIRES	66
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	101



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2013

**Attestation de la personne physique responsable du rapport
financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier ne contient pas toutes les informations visées par le code de commerce. Celles-ci seront incluses dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires.



Le 14 avril 2014
Le Président du Conseil d'Administration
Dominique Thomann



RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2013

GROUPE DIAC - ACTIVITE COMMERCIALE (A FIN DECEMBRE 2013)**Les immatriculations**

Le marché automobile toutes marques est en baisse de -5,5% par rapport à fin décembre 2012, avec 2.16 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault atteint un volume de 453 894 immatriculations, pour une part de marché VP+VU en hausse de 0,6pt à 21,0%.

71 744 véhicules Nissan ont été immatriculés depuis le début de l'année, en baisse de -8,9% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque baisse de -0,1pt à 3,3%.

Les ventes de Dacia représentent 93 803 immatriculations, en hausse de 11,0% par rapport à l'année dernière. La part de marché augmente de 0,6pt à 4,3%.

L'activité du Groupe Diac

Le Groupe Diac a réalisé 304 338 nouveaux dossiers, contre 305 941 en 2012. La performance commerciale du Groupe Diac est stable en 2013, la pénétration VN toutes marques s'établissant à 36,9% (identique à 2012). La baisse des volumes s'explique donc essentiellement par la baisse du marché.

La marge acquise complète s'établit à 264,4 Meur.

▪ En VN Renault,

Les volumes financés s'inscrivent à 172 543 dossiers, en baisse de -7,0% par rapport 2012. Le taux de pénétration sur immatriculations Renault s'établit à 38,0%, en baisse de -1,7 pt par rapport à 2012.

DIAC (85 304 dossiers contre 92 199 en décembre 2012)

La performance de Diac s'inscrit en baisse par rapport à l'an passé. Le taux de pénétration sur les particuliers perd -1,7 pt passant de 41,8% à 40,1%.

DIAC LOCATION (87 239 dossiers contre 93 308 en décembre 2012)

La performance de l'activité entreprise a souffert principalement sur les segments Overlease (- 3 265 dossiers), loueurs (-2 021 dossiers) et DL Clients (-1 515 dossiers).

- **En VN + VO Nissan,** les financements sont en net développement avec 26 982 dossiers réglés, consécutifs à la hausse de la pénétration VN du Groupe DIAC (34,4% en 2013 contre

25,9% en 2012) et à la très bonne performance des dossiers VO (2 276 dossiers en 2013 contre 1 417 dossiers en 2012).

- **L'activité VO Renault** est en hausse par rapport à 2012 avec 69 187 dossiers réglés en 2013. La performance des dossiers à particuliers est en forte hausse (54 546 dossiers en 2013 contre 52 674 dossiers en 2012).
- **L'activité Dacia** est en hausse. Le taux d'intervention VN gagne 1,5 pt passant de 31,7% en 2012 à 33,3% en 2013. Le nombre de dossiers réglés en 2013 est en hausse à 35 356 (contre 29 660 en 2012).

Les montants financés s'élèvent à 3,65 Geur contre 3,67 Geur en 2012 (soit -0,5%).

- Les **financements aux réseaux (activité COGERA)** affichent un encours productif moyen de 2,34 Geur (hors affacturage), en hausse de 8,9 % par rapport à fin 2012 :
 - Les facturations en volume VN toutes marques baissent de -1,8% atteignant 506 298 facturations à fin décembre 2013.
 - La Durée Moyenne de règlements (DMR) a augmenté de +6 jours à près de 60 jours.

- **Concernant l'assurance :**

Le portefeuille global des assurances emprunteurs progresse de 3,0% passant de 704 885 à 726 322 dossiers en parc fin décembre 2013.

Le TGA Renault est en augmentation entre 2012 et 2013 (passant de 167,0% à 171,7%). Ceci reflète la poursuite de la politique marketing de développement des services, illustrée depuis 2010 par le lancement d'offres avec plusieurs assurances packagées.

Sur Nissan, le nombre d'adhésions est en très nette amélioration de +35,5% avec 28 005 adhésions en 2013 et un TGA en augmentation de 30,4pts.

GRUPE DIAC – PRESENTATION FINANCIERE (A FIN DECEMBRE 2013)

Le résultat avant impôts du Groupe Diac s'établit à fin décembre 2013 à 150,7 Meur, en baisse de -40,0 Meur par rapport à 2012. Cette évolution s'explique par :

- **Une marge brute hors services en baisse de -24,1 Meur :**

Essentiellement :

- la marge brute financière qui diminue de -22,4Meur sur les activités de financement à la clientèle et réseau, conséquence de la baisse des taux des productions du portefeuille (effet taux de -21,6 Meur, effet encours de -0,8 Meur).
- **Une diminution de -25,0 Meur de la marge sur services :**

Les participations bénéficiaires (DIPE, Perte Financière, Garantie Présence et Assistance) s'établissent à 10,2 Meur, soit -18,0 Meur par rapport à décembre 2012. Cette baisse s'explique principalement par la reprise de l'activité des assurances emprunteurs et pertes financières par les sociétés d'assurances de RCI Banque.

Les commissions d'assurance s'établissent à 36,5 Meur, en recul de -0,3 Meur.

Le résultat entretien est en baisse de -3,3 Meur.

- **Des autres produits et charges bancaires en hausse de +3,6 Meur :**

Essentiellement :

- un écart favorable de +2,5 Meur sur les produits et charges de fin de contrats,
- l'actualisation de la provision pour couvrir le risque de défaillance du réseau sur ses engagements de reprise ayant un effet défavorable de -0,9 Meur du fait de l'entrée du périmètre alerte/pré-alerte de concessionnaires,
- un écart favorable de +1,0 Meur sur l'écotaxe,
- un écart favorable de +0,8 Meur sur l'ajustement d'une provision sur un agent du réseau secondaire.

- **Des coûts de distribution en évolution favorable de +1,7 Meur :**

Essentiellement :

- ❖ la participation du constructeur au complément de la marge instantanée réalisée sur l'activité entreprise a généré un produit de +4.0 Meur cette année, en évolution favorable de +6,0 Meur par rapport à fin décembre 2012.
- ❖ Les rétrocessions au constructeurs ont généré une charge de -9.0 Meur en écart défavorable de -7,0 Meur.

- **Un coût du risque en évolution favorable de +6,4 Meur :**

Dont Diac +2,3Meur :

- **Activité clientèle :** effet favorable de +3,4 Meur :
 - *Branche automobile :* +0.9 Meur :
 - Augmentation des masses en recouvrement à - 90 jours,
 - Baisse de masses à + 90 jours mais hausse du taux de couverture,

- Baisse des stocks en contentieux de -15,3 Meur et amélioration du taux de récupération.
- *Facility Management* : +0,7 Meur
 - Le taux de couverture des encours est de 60%
- *Sep Novafi* : Ecart favorable de + 1,8 Meur suite à un resserrement par Sofinco des conditions d'octroi sur cette activité.
- **Activité Financement réseaux** : effet défavorable de -1,2 Meur :
 - Diminution du provisionnement collectif : impact de +1,5 Meur,
 - Augmentation du provisionnement technique : impact de -12,4 Meur,
 - Augmentation du provisionnement des encours sous surveillance : impact de -13,6 Meur par entrée de 5 groupes dans cette catégorie,
 - Baisse du provisionnement sur les encours douteux : impact de +23,3 Meur suite à la baisse des encours.

Dont Diac Location +4,1 Meur

Cette évolution s'explique principalement par :

- l'impact d'une baisse des encours sain Cotation Banque de France en 2013 contre une hausse en 2012,
- La baisse des mutations au contentieux de -4,4 M€ malgré la dégradation du taux de récupération 12 mois glissant de -3,13pts.

- **Des frais de fonctionnement en évolution défavorable de -2.7 Meur :**

Cette hausse provient pour l'essentiel de l'impact de la CVAE de DIAC 2012 payée en 2013.

Les effectifs (y compris RGM) s'inscrivent à 1 243 CDI/CDD inscrits contre 1 248 à fin décembre 2012.

PERSPECTIVES 2014

L'année 2014 devrait être dans la même tendance que l'année 2013 avec néanmoins une très faible hausse du marché toutes marques. L'Alliance devrait toutefois constater une légère amélioration de sa part de marché et de ses immatriculations. Les très bons démarrages de Captur et du nouveau Duster ainsi que le remplacement du Qashqai devraient contribuer à la performance de 2014.

En conséquence l'EPM Clientèle et Réseau sont attendus en très légère hausse.



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2013

ERNST & YOUNG Audit
1/2, Place des Saisons
92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DIAC

Société Anonyme
14, Avenue du Pavé Neuf
93168 Noisy-Le-Grand Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DIAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir des risques de crédit inhérents à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 2-D, 6-4, 6-5, 6-12 et 6-25 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan.

Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre groupe a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Charlotte VANDEPUTTE



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2013

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	15
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	17
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	18
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	19
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS.....	19
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	19
A) <i>Principes de consolidation</i>	21
B) <i>Présentation des états financiers</i>	21
C) <i>Estimations et jugements</i>	21
D) <i>Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i>	21
E) <i>Les contrats de « Location Opérationnelle » (IAS 17)</i>	24
F) <i>Opérations entre le groupe DIAC et l’alliance Renault - Nissan</i>	24
G) <i>Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)</i>	25
H) <i>Immobilisations (IAS16 / IAS36)</i>	25
I) <i>Impôts sur les résultats (IAS12)</i>	25
J) <i>Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)</i>	26
K) <i>Passifs financiers (IAS 39)</i>	26
L) <i>Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)</i>	27
M) <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)</i>	27
N) <i>Secteurs opérationnels (IFRS 8)</i>	29
3. STRUCTURE DU GROUPE	31
4. ADAPTATION AU NOUVEL ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	31
5. REFINANCEMENT	33
6. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	33
7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	58

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - en millions d'euros	Notes	12/2013	12/2012
Instruments dérivés	2	7	28
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3	2 301	1 122
Prêts et créances sur la clientèle	4 et 5	9 221	9 233
Comptes de régularisation et actifs divers	6	359	259
Opérations de location opérationnelle	4 et 5	107	71
Immobilisations corporelles et incorporelles	7	21	20
TOTAL ACTIF		12 016	10 733

PASSIF - en millions d'euros	Notes	12/2013	12/2012
Instruments dérivés	2		49
Dettes envers les établissements de crédit	8.2	8 467	6 730
Dettes envers la clientèle	8.3	14	13
Dettes représentées par un titre	8.4	2 126	2 575
Comptes de régularisation et passifs divers	10	640	651
Provisions	11	50	53
Dettes subordonnées	13	10	9
Capitaux propres		709	653
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		709	652
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		61	61
<i>Réserves consolidées et autres</i>		565	498
<i>Gains ou pertes latents</i>		(2)	(25)
<i>Résultat de l'exercice</i>		85	118
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle			1
TOTAL PASSIF		12 016	10 733

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2013	12/2012
Intérêts et produits assimilés	20	490	527
Intérêts et charges assimilées	21	(260)	(266)
Commissions (Produits)		1	3
Commissions (Charges)		(2)	(3)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	22	(2)	
Produits (charges) nets des autres activités	23	91	100
PRODUIT NET BANCAIRE		318	361
Charges générales d'exploitation	24	(126)	(123)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(4)	(3)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		188	235
Coût du risque	25	(37)	(44)
RESULTAT D'EXPLOITATION		151	191
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
RESULTAT AVANT IMPOTS		151	191
Impôts sur les bénéfices	26	(66)	(72)
RESULTAT NET		85	119
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			1
Dont part des actionnaires de la société mère		85	118
Résultat net par action (*) et en euros		21,17	29,48
Résultat net dilué par action et en euros		21,17	29,48

(*) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapporté au nombre d'actions

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2013	12/2012
RESULTAT NET	85	119
Autres éléments du résultat global	23	(37)
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies		(2)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		(2)
Opérations de couverture de flux de trésorerie	23	(35)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	23	(35)
RESULTAT GLOBAL	108	82
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		1
Dont part des actionnaires de la société mère	108	81

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées (2)	Ecarts de conversion	Gains / pertes latents ou différés (3)	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres cons.
Capitaux propres au 31 décembre 2011	61		483		12	149	705	4	709
Affectation du résultat de l'exercice précédent			149			(149)			
Capitaux propres au 1 janvier 2012	61		632		12		705	4	709
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					(35)		(35)		(35)
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(2)		(2)		(2)
Résultat de la période avant affectation						118	118	1	119
Résultat global de la période					(37)	118	81	1	82
Effet des variations de périmètre et autres			2				2	(3)	(1)
Distribution de l'exercice			(136)				(136)	(1)	(137)
Capitaux propres au 31 décembre 2012	61		498		(25)	118	652	1	653
Affectation du résultat de l'exercice précédent			118			(118)			
Capitaux propres au 1 janvier 2013	61		616		(25)		652	1	653
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					23		23		23
Résultat de la période avant affectation						85	85		85
Résultat global de la période					23	85	108		108
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			1				1	(1)	
Distribution de l'exercice			(52)				(52)		(52)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	61		565		(2)	85	709		709

- (1) Le capital social de DIAC S.A de 61 millions d'euros est composé de 4.000.000 actions de 15,25 euros entièrement libérées et détenues par RCI Banque SA.
- (2) Le solde des dividendes 2012 a été versé en mai 2013 pour 21,76 millions d'euros. Un acompte sur dividendes au titre de 2013 pour 30 millions d'euros a été décidé par le Conseil d'administration du 3 décembre 2013. Le total des dividendes versés en 2013 s'élève à 51,76 millions d'euros.
- (3) Comprend les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie, nulles à fin 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	85	118
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4	3
Dotations nettes aux provisions	(15)	7
Produits et charges d'impôts différés	22	13
Résultat net - part des participations ne donnant pas le contrôle		1
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	2	
Capacité d'autofinancement	98	142
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	(42)	(15)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	(29)	9
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	294	314
- Encaissements /décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(1 386)	(483)
- Encaissements /décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	1 680	797
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(20)	(160)
- Encaissements /décaissements liés aux créances sur la clientèle	(21)	(162)
- Encaissements /décaissements liés aux dettes sur la clientèle	1	2
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(519)	(141)
- Encaissements /décaissements liés aux dettes représentées par des titres	(442)	(113)
- Encaissements /décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(77)	(28)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2	
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(242)	13
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(186)	140
Flux liés aux actifs financiers et aux participations		(2)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(9)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(5)	(11)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(52)	(137)
- Dividendes versés	(52)	(137)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(52)	(138)
Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)		
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(243)	(9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	(297)	(288)
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(297)	(288)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	(540)	(297)
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	157	362
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(697)	(659)
Variation de la trésorerie nette	(243)	(9)

La ligne 'Trésorerie et équivalents de trésorerie' est composée d'opérations au jour le jour et de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 3 et 8.2.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2013, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 mars 2014 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 22 mai 2014, à laquelle sera également proposée une distribution de dividendes de 8,42 euros par action, soit un total de 33,68 millions d'euros.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale ordinaire du 23 mai 2013 a fixé le dividende de l'exercice 2012 à 39,19 euros par action, soit un total de 156,76MEUR. Un acompte 135 millions d'euros a été versé en 2012, décidé par le conseil d'administration du 26 novembre 2012.

Le total des dividendes versés en 2013 s'élève à 51,76 millions d'euros comprenant le solde des dividendes 2012 versé en mai 2013 pour 21,76 millions d'euros ainsi qu'un acompte sur dividendes au titre de 2013 pour 30 millions d'euros, décidé par le conseil d'administration du 3 décembre 2013.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2013 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2013 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Au 31 décembre 2013, le groupe a appliqué les nouveaux textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire à la date de clôture.

Norme		Date d'application obligatoire
IFRS 13	Evaluation de la juste valeur	1 ^{er} janvier 2013
IAS 19 révisée	Avantages du personnel	1 ^{er} janvier 2013
Améliorations de diverses normes	Améliorations annuelles - Cycle 2009-2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7	Instruments financiers : informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 1	Présentation des états financiers - Présentation des autres éléments du résultat global	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 12	Impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents	1 ^{er} janvier 2013

L'amendement de la norme IAS 1 introduit une présentation des autres éléments du résultat global en deux catégories distinctes : les éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat et ceux qui ne le seront pas.

L'application de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » est rétrospective. L'impact de sa première application est non significatif à l'échelle du groupe.

L'application de la norme IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » est prospective. Cette norme fournit un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. Son application est sans impact significatif sur les valeurs comptables.

Par ailleurs, le groupe a choisi d'appliquer par anticipation les textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application facultative à la date de clôture

Norme		Date d'application obligatoire
IFRS 10	Etats financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11	Partenariats	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	1 ^{er} janvier 2014
Amendements d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12	Etats financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - Dispositions transitoires	1 ^{er} janvier 2014
Amendement d'IAS 28	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 ^{er} janvier 2014

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation l'amendement d'IAS 32 « Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », paru au Journal Officiel de l'Union européenne en décembre 2012, et dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2014. Le groupe n'anticipe à ce jour aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de cet amendement.

La première application des normes IFRS 10, 11 et 12 n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe DIAC.

Première application de la norme d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » :

Les principales modifications engendrées par la révision de la norme IAS 19 sont les suivantes :

- la totalité des écarts actuariels est immédiatement constatée dans les autres éléments du résultat global ; le groupe ayant opté depuis 2007 pour ce mode de comptabilisation, cette modification n'a pas d'impact sur ses comptes consolidés au 31 décembre 2013 ;
- le coût des services passés résultant de modification ou de réduction de régime est comptabilisé immédiatement et intégralement au compte de résultat ; avant la révision de la norme, le coût des services passés était comptabilisé en résultat linéairement sur la durée moyenne d'acquisition des droits ;
- le rendement attendu des actifs du régime est désormais évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des engagements.

Les comptes consolidés de RCI Banque sont, par ailleurs, intégrés globalement dans ceux du Groupe RCI Banque.

A) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale.

Les actifs titrisés de DIAC S.A pour lesquels le groupe DIAC a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont mis en équivalence.

Lorsqu'il est coparticipant dans une activité conjointe, le groupe comptabilise directement ses actifs et passifs (y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement et des passifs assumés conjointement), ainsi que les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe, sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe et les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par DIAC S.A sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia ainsi que les sociétés de service associées.

B) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation RECO n°2013-04 du 7 novembre 2013 relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international ».

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

C) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe DIAC doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe DIAC revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

D) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe DIAC :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné,
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de

la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine et dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe DIAC assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat.
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

E) Les contrats de « Location Opérationnelle » (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe DIAC opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principal critère conduisant le groupe DIAC à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe DIAC sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe DIAC tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe DIAC des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée à 8 ans pour les batteries de Twizy et à 10 ans pour les batteries des autres véhicules électriques, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Le traitement des opérations de revente de véhicules à l'issue de contrats de location opérationnelle est identique à celui exposé au point : prêts et créances sur la clientèle et contrats de « location financement ».

F) Opérations entre le groupe DIAC et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe DIAC contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault - Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2013, le groupe DIAC a assuré 3 712 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 3 736 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe DIAC agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault – Nissan.

Au 31 décembre 2013, les financements réseaux nets de provisions s'élèvent à 2 757 millions d'euros contre 2 555 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, 296 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 358 millions d'euros au 31 décembre 2012.

En 2013, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 90 millions d'euros contre 106 millions d'euros en 2012.

Relations avec les constructeurs

Le groupe DIAC règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe DIAC est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de sa politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, le constructeur participe à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC.

Au 31 décembre 2013, cette participation s'élève à 28 millions d'euros, contre 49 millions d'euros en décembre 2012.

G) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)

Les portefeuilles de titres sont classés suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

H) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

I) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires

entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe DIAC, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distributions dont le versement est anticipé par le groupe.

J) Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)

Présentation des régimes

Le groupe DIAC a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de fin de carrière.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe DIAC verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif à ce titre.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

K) Passifs financiers (IAS 39)

Le groupe DIAC enregistre un passif financier constitué de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point « M - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39) ».

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

L) Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe DIAC correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

M) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité' annexé au présent document.

Le risque de taux

Le portefeuille d'actifs commerciaux est suivi quotidiennement en sensibilité et fait l'objet d'une couverture systématique.

L'objectif est de couvrir tout risque de taux afin de protéger la marge commerciale du groupe DIAC.

Une souplesse limitée reste cependant admise en matière de couverture du risque afin de tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts et celle des prêts à la clientèle.

Les calculs de sensibilité actif / passif sont effectués quotidiennement par le service des risques financiers pour le groupe DIAC.

La situation de chaque entité du groupe au regard de sa limite est vérifiée chaque jour et des directives de couverture immédiate sont données si la situation l'impose.

La sensibilité en valeur absolue du groupe DIAC au risque de taux (variation uniforme de la courbe de taux de +100bps) constatée au 31 décembre 2013 est de 380 milliers d'euros, en dessous de la limite des 2 millions d'euros.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe DIAC dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par le groupe DIAC peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Evaluation

Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (Arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement article 267-3).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

Le groupe DIAC a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans le cadre de couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap receveur fixe / payeur variable.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

Le groupe DIAC a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans le cas suivant :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe, permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture).

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

N) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Le groupe DIAC a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia et Renault Samsung Motors. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en matière de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le Comité Exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan.

L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.

Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément.

Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia et Multimarques sont regroupées.

3. STRUCTURE DU GROUPE

Evolution du périmètre de consolidation en 2013 :

Absorption de Cogera S.A. par DIAC S.A le 17 mai 2013 avec effet rétroactif au 01/01/2013.

FCT Cars Alliance DFP France a émis le 22 juillet 2013 des titres AAA auto-souscrits par RCI Banque SA pour 750MEUR.

Evolution du périmètre de consolidation en 2012 :

- En France, RCI Banque a procédé à la restructuration de son programme de titrisation français, initialement mis en place en 2002 sous forme d'un Master Trust unique, qui s'articule désormais autour de 3 FCT distincts :
 - Cars Alliance Auto Loans France Master, qui a émis le 25/05/2012 des titres mobilisables à la BCE (Banque Centrale Européenne) auto-souscrits par RCI Banque SA pour 596 M€
 - Cars Alliance Auto Loans France F 2012-1 qui a été utilisé pour l'émission publique de 750 M€ distribuée auprès des investisseurs en date de valeur 27/06/2012.
 - CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1 a été utilisé pour l'émission publique à taux variable de 700 M€ distribuée auprès des investisseurs en date de valeur 26/11/2012

4. ADAPTATION AU NOUVEL ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique volatil et incertain, RCI Banque continue d'appliquer au groupe DIAC une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le pilotage du risque de liquidité du groupe DIAC est assuré par RCI Banque.

Politique de refinancement de RCI Banque :

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euro, de nouvelles zones de placement ont été explorées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, CHF, GBP, BRL, KRW, etc), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs..

Enfin, le lancement de l'activité de collecte de dépôts vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité futures résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseau) et des opérations de refinancement réalisées. Les lois d'écoulement des dépôts ont fait l'objet d'hypothèses conservatrices, un coefficient multiplicateur étant appliqué aux sorties de trésorerie stressées retenues par le Comité de Bâle. Le dispositif a fait l'objet d'un audit interne et d'une revue par le régulateur bancaire (ACP) et a été renforcé par l'actualisation des procédures internes :

Le pilotage du risque de liquidité du groupe DIAC :

Il se fonde également sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseau). La politique de l'entreprise est de financer les actifs par des passifs de maturité similaire.

Ce dispositif au niveau de DIAC fait l'objet d'audit interne et de revue par le régulateur bancaire (ACP). Il est renforcé par l'actualisation des procédures internes:

La liquidité statique : l'objectif au niveau groupe est d'avoir une liquidité statique positive. Les actifs générés dans le passé ont été financés par des dettes d'une maturité supérieure.

La liquidité dynamique « scénario noir » : cet indicateur prend en compte les prévisions d'activité nouvelle, dans un contexte de stress test maximum qui n'envisage aucun accès à des ressources nouvelles. Ce scénario constitue l'indicateur de communication externe notamment vis-à-vis des agences de notation qui demandent une visibilité sur la liquidité d'au moins 6 mois. Il permet d'établir deux indicateurs :

nombre de jours d'activité commerciale possibles sans accès au marché, en utilisant seulement les lignes bancaires confirmées et les mobilisations BCE (indicateur de pilotage interne et de communication externe),
sécurités disponibles (indicateur de pilotage interne et de communication externe).

La liquidité intrinsèque : correspond à la réserve de liquidité de RCI Banque sans les accords de crédit confirmés. Elle recouvre le cash disponible, les actifs hautement liquides sur le marché et les actifs éligibles et disponibles à la BCE après décote. L'indicateur du nombre de jour de liquidité intrinsèque mesure le nombre de jours pendant lesquels RCI Banque peut exercer son activité sans utilisation des accords de crédits confirmés.

Risque au titre de l'activité de crédit

Suite au renforcement des structures de recouvrement mis en œuvre entre fin 2008 et début 2009 les performances du recouvrement se sont nettement améliorées à compter du premier trimestre 2009. Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis d'améliorer la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress-test mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprise). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement changeant, le groupe DIAC reste attentif à pour cible de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des Comités Financiers mensuels.

Le comité de gestion du groupe DIAC suit également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit bancaire

Les excédents de trésorerie sont déposés chez RCI Banque.

5. REFINANCEMENT

Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés a développé des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires tant en France qu'à l'étranger.

La diversification des ressources s'est traduite sur l'exercice 2013 par une nouvelle opération de titrisation publique à taux fixe adossée à des créances concessionnaires indépendants en France pour 750 M€

6. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2013
Encours productif moyen	6 050	2 330		8 380
Produit net bancaire	278	43	(3)	318
Résultat brut d'exploitation	155	34	(1)	188
Résultat d'exploitation	128	24	(1)	151
Résultat avant impôts	128	24	(1)	151

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2012
Encours productif moyen	6 296	2 139		8 435
Produit net bancaire	331	32	(2)	361
Résultat brut d'exploitation	211	24		235
Résultat d'exploitation	176	15		191
Résultat avant impôts	176	16	(1)	191

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe DIAC proviennent d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes ou fiscales de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe DIAC tels que présentés aux notes 4 et 5 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2 Segmentation géographique

L'intégralité des opérations du groupe DIAC est réalisée en France.

Note 2 : Instruments dérivés

En millions d'euros	12/2013		12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	7		28	49
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	7		21	
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs			7	49
Total des instruments dérivés (*)	7		28	49
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		7	28	49

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe DIAC dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points « K - Passifs financiers (IAS 39) » et « M - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39) ».

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2011	12	(1)	13	0
Variation de juste valeur en capitaux propres	(73)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	38			
Solde au 31 décembre 2012	(23)	(5)	(18)	0
Variation de juste valeur en capitaux propres	14			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	9			
Solde au 31 décembre 2013	0	0	0	0

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles le groupe DIAC s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2013
Couverture du risque de taux				
<u>Opérations de swap de taux</u>				
Prêteurs		210		210
Emprunteurs		210		210

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2012
Couverture du risque de taux				
<u>Opérations de swap de taux</u>				
Prêteurs	1 493	1 265		2 758
Emprunteurs	1 493	1 265		2 758

Note 3 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Créances à vue sur les établissements de crédit	157	362
Comptes ordinaires débiteurs	157	142
Prêts au jour le jour		220
Créances à terme sur les établissements de crédit	2 144	760
Comptes et prêts à terme	2 143	759
Créances rattachées	1	1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	2 301	1 122

(*) Dont entreprises liées

2 227

1 029

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 4 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Prêts et créances sur la clientèle	9 221	9 233
Opérations avec la clientèle	5 515	5 393
Opérations de location financière	3 706	3 840
Opérations de location opérationnelle	107	71
Total opérations avec la clientèle et assimilées	9 328	9 304

4.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Créances sur la clientèle	5 672	5 563
Affacturage	285	357
Autres créances commerciales	86	90
Autres crédits à la clientèle	4 965	4 756
Comptes ordinaires débiteurs	79	84
Créances douteuses et compromises	257	276
Créances rattachées sur clientèle	18	18
Autres crédits à la clientèle	12	12
Créances douteuses et compromises	6	6
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	37	28
Etalement des frais de dossiers et divers	(18)	(17)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(16)	(25)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	71	70
Dépréciation des créances sur la clientèle	(212)	(216)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(42)	(32)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(170)	(184)
Total net des créances sur la clientèle	5 515	5 393

Les opérations de titrisation, intervenues chez DIAC S.A n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé par ces sociétés. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

4.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Créances sur opérations de location financière	3 739	3 865
Crédit-bail et location longue durée	3 660	3 780
Créances douteuses et compromises	79	85
Créances rattachées sur opérations de location financière	6	16
Crédit-bail et location longue durée	4	13
Créances douteuses et compromises	2	3
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	18	21
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(30)	(33)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	48	54
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(57)	(62)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(6)	(7)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(51)	(55)
Total net des créances sur opérations de location financière	3 706	3 840

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Location financière - Investissement net	1 874	1 886	3	3 763
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	65	34		99
Location financière - Investissement brut	1 939	1 920	3	3 862
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 079	1 032	2	2 113
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>737</i>	<i>581</i>	<i>2</i>	<i>1 320</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	1 202	1 338	2	2 542

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2012
Location financière - Investissement net	1 940	1 958	4	3 902
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	66	35		101
Location financière - Investissement brut	2 006	1 993	4	4 003
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 082	1 104	3	2 189
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>699</i>	<i>635</i>	<i>2</i>	<i>1 336</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	1 308	1 358	2	2 668

4.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Immobilisations données en location	108	74
Valeur brute des immobilisations données en location	125	87
Amortissements sur immobilisations données en location	(17)	(13)
Créances sur opérations de location opérationnelle	1	
Créances saines	1	
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(2)	(3)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(2)	(3)
Total net des opérations de location opérationnelle	107	71

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Inférieur à 1 an	12	4
De 1 an à 5 ans	10	7
Supérieur à 5 ans		
Total	22	11

4.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe DIAC

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 12 817 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé du groupe DIAC (cf. Note 19 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2013	dont non dépréciées (1)	12/2012	dont non dépréciées (1)
Total des créances échues	214	4	225	2
Depuis 0 à 3 mois	25	4	19	2
Depuis 3 à 6 mois	11		11	
Depuis 6 mois à 1 an	3			
Depuis plus de 1 an	175		195	

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentés est de 436 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 376 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Note 5 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2013
Valeur brute	6 604	2 824	171	9 599
Créances saines	6 352	2 735	168	9 255
Créances douteuses	45	80	2	127
Créances compromises	207	9	1	217
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>3,82%</i>	<i>3,15%</i>	<i>1,75%</i>	<i>3,58%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(199)	(53)	(2)	(254)
Dépréciation créances saines	(13)	(20)		(33)
Dépréciation créances douteuses	(26)	(24)	(1)	(51)
Dépréciation créances compromises	(160)	(9)	(1)	(170)
Dépréciation collective sectorielle	(3)	(14)		(17)
Dépréciation des créances	(3)	(14)		(17)
Total des valeurs nettes (*)	6 402	2 757	169	9 328
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>82</i>	<i>296</i>	<i>54</i>	<i>432</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2012
Valeur brute	6 797	2 613	175	9 585
Créances saines	6 519	2 524	172	9 215
Créances douteuses	54	80	1	135
Créances compromises	224	9	2	235
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>4,09%</i>	<i>3,41%</i>	<i>1,71%</i>	<i>3,86%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(218)	(43)	(1)	(262)
Dépréciation créances saines	(13)	(10)		(23)
Dépréciation créances douteuses	(27)	(24)		(51)
Dépréciation créances compromises	(178)	(9)	(1)	(188)
Dépréciation collective sectorielle	(4)	(15)		(19)
Dépréciation des créances	(4)	(15)		(19)
Total des valeurs nettes (*)	6 575	2 555	174	9 304
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>44</i>	<i>358</i>	<i>66</i>	<i>468</i>

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC.

Note 6 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Créances d'impôts et taxes fiscales	26	65
Créances d'impôts courants	15	13
Créances d'impôts différés	1	30
Créances fiscales hors impôts courants	10	22
Comptes de régularisation et actifs divers	333	194
Autres débiteurs divers	187	140
Comptes de régularisation actif	8	11
Valeurs reçues à l'encaissement	138	43
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	359	259
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>179</i>	<i>122</i>

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Note 7 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2	1
Valeur brute	21	19
Amortissements et provisions	(19)	(18)
Valeur nette des immobilisations corporelles	19	19
Valeur brute	75	76
Amortissements et provisions	(56)	(57)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	21	20

Note 8 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

8.1 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	10 390	8 335
Dettes envers les établissements de crédit	8 250	6 505
Dettes envers la clientèle	14	13
Dettes représentées par un titre	2 126	1 817
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	217	983
Dettes envers les établissements de crédit	217	225
Dettes représentées par un titre		758
Total des dettes financières	10 607	9 318

8.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Dettes à vue envers les établissements de crédit	699	660
Comptes ordinaires créditeurs	102	649
Emprunts au jour le jour	546	
Autres sommes dues	49	10
Dettes rattachées	2	1
Dettes à terme envers les établissements de crédit	7 768	6 070
Comptes et emprunts à terme	7 691	6 020
Dettes rattachées	77	50
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	8 467	6 730
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>8 294</i>	<i>6 599</i>

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

8.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Comptes créditeurs de la clientèle	11	10
Comptes ordinaires créditeurs	11	10
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	3	3
Autres sommes dues à la clientèle	3	3
Total des dettes envers la clientèle	14	13

8.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Titres de créances négociables (1)	17	82
Certificat de dépôts	17	82
Autres dettes représentées par un titre (2)	2 109	2 493
Autres dettes représentées par un titre	2 108	2 492
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	1
Total des dettes représentées par un titre (*)	2 126	2 575
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1 313</i>	<i>1 321</i>

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par DIAC S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (DIAC S.A)

8.5 - Ventilation des dettes par échéance

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 14.

8.6 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	12/2013			12/2012		
	Variable	Fixe	Total	Variable	Fixe	Total
Dettes sur les établissements de crédit	2 645	5 822	8 467	2 214	4 516	6 730
Dettes envers la clientèle	4	10	14	4	9	13
Titres de créances négociables		17	17	17	65	82
Autres dettes représentées par un titre	1 409	700	2 109	1 737	756	2 493
Total de l'endettement par taux	4 058	6 549	10 607	3 972	5 346	9 318

La majorité des passifs à taux révisable ont une période de fixation maximale de 3 mois.

Note 9 : Titrisation

En millions d'euros	TITRISATION - Opérations publiques			
Pays	France			
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France F 2012-1	CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	FCT Cars Alliance DFP France
Date de début	mai 2012	juin 2012	novembre 2012	juillet 2013
Maturité légale des fonds	août 2030	septembre 2021	février 2024	juillet 2023
Montant des créances cédées à l'origine	715	867	826	1 020
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 15,0%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 20,35%
Créances cédées au 31/12/13	615	281	756	1 041
Titres émis au 31/12/13 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A notation : AAA 516	Class A notation : AAA 190	Class A notation : AAA 656	Class A Notation : AAA 750
	Class B Non noté 92	Class B Non noté 102	Class B Non noté 109	
Période	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	marché	marché	auto-souscrite

En 2013, le groupe DIAC a procédé à plusieurs opérations de titrisation publiques portant sur des crédits à la clientèle finale, par l'intermédiaire de véhicules ad hoc.

En juillet 2013, le groupe DIAC a procédé à une nouvelle opération portant sur les créances des concessionnaires par l'intermédiaire de véhicules ad hoc.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 122a de la directive européenne 2006/48/EC.

Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 2 693 au 31 décembre 2013 contre 3 625 M€ au 31 décembre 2012, soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 037M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 1 656 M€

La juste valeur de ces créances est de 2 727M€ au 31 décembre 2013.

Un passif de 2 109 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 2 144 M€ au 31 décembre 2013.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe DIAC, constituant une réserve de liquidité.

Note 10 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Dettes d'impôts et taxes fiscales	253	266
Dettes d'impôts courants	3	9
Dettes d'impôts différés	244	238
Dettes fiscales hors impôts courants	6	19
Comptes de régularisation et passifs divers	387	385
Dettes sociales	51	49
Autres créiteurs divers	210	202
Comptes de régularisation passif	126	121
Comptes d'encaissement		13
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	640	651
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	59	59

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Note 11 : Provisions

En millions d'euros	12/2012	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2013
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	10	3	(1)	(1)		11
Autres provisions	10	3	(1)	(1)		11
Provisions sur opérations non bancaires	43	7	(9)	(1)	(1)	39
Provisions pour engagements de retraite et ass.	28	2	(1)		(1)	28
Provisions pour risques fiscaux et litiges	12	5	(8)	(1)		8
Autres provisions	3					3
Total des provisions	53	10	(10)	(2)	(1)	50

() Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

Chacun des litiges connus dans lesquels DIAC ou des sociétés du Groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2013	12/2012
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,16%	2,70%
Taux d'actualisation financière	3,19%	3,31%
Taux de départ	4,25%	2,62%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A) - (B) - (C)
Solde à l'ouverture de la période	28			28
Coût des services rendus de la période	1			1
Intérêt net sur le passif (actif) net	1			1
Charge (produit) au compte de résultat	2			2
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	1			1
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	(1)			(1)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(1)			(1)
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	(1)			(1)
Prestations payées au titre du régime	(1)			(1)
Solde à la clôture de l'exercice	28			28

(1) dont -1,0 M€ de valeur actuarielle des engagements issus des effets d'expérience

Note 12 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2012	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2013
			Utilisées	Non utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	283	205	(123)	(95)	1	271
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	264	190	(123)	(78)	1	254
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	19	15		(17)		17
Provisions sur opérations non bancaires	4	3	(1)	(1)	(1)	4
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	4	3	(1)	(1)	(1)	4
Total couverture des risques de contreparties	287	208	(124)	(96)		275

(*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 5.

Note 13 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Dettes évaluées à la juste valeur	10	9
Titres participatifs	10	9
Total des dettes subordonnées	10	9

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par DIAC S.A comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du groupe DIAC de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

Note 14 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Actifs financiers	2 995	3 955	4 564	15	11 529
Instruments dérivés	4	3			7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	324	713	1 264		2 301
Prêts et créances sur la clientèle	2 667	3 239	3 300	15	9 221
Passifs financiers	3 698	2 677	4 232	10	10 617
Dettes envers les établissements de crédit	2 750	2 238	3 479		8 467
Dettes envers la clientèle	14				14
Dettes représentées par un titre	934	439	753		2 126
Dettes subordonnées				10	10

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2012
Actifs financiers	3 028	3 211	4 106	38	10 383
Instruments dérivés	5	4	19		28
Prêts et créances sur les établissements de crédit	413	4	705		1 122
Prêts et créances sur la clientèle	2 610	3 203	3 382	38	9 233
Passifs financiers	3 400	1 920	4 047	9	9 376
Instruments dérivés	12	9	28		49
Dettes envers les établissements de crédit	2 277	1 752	2 701		6 730
Dettes envers la clientèle	13				13
Dettes représentées par un titre	1 098	159	1 318		2 575
Dettes subordonnées				9	9

Note 15 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Passifs financiers	3 676	2 794	4 389	16	10 875
Dettes envers les établissements de crédit	2 679	2 227	3 479		8 385
Dettes envers la clientèle	14				14
Dettes représentées par un titre	933	439	753		2 125
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	50	128	157	7	342
Engagements de financements et garanties donnés - clientèle	823				823
Total flux futurs contractuels par échéance	4 499	2 794	4 389	16	11 698

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2012
Passifs financiers	3 387	2 019	4 130	17	9 553
Instruments dérivés	16	19	24		59
Dettes envers les établissements de crédit	2 222	1 752	2 701		6 675
Dettes envers la clientèle	13				13
Dettes représentées par un titre	1 098	159	1 318		2 575
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	38	89	87	8	222
Engagements de financements et garanties donnés - clientèle	794				794
Total flux futurs contractuels par échéance	4 181	2 019	4 130	17	10 347

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre.

Note 16 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros 12/2013	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	11 529		2 308	9 234	11 542	13
Instruments dérivés	7		7		7	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 301		2 301		2 301	
Prêts et créances sur la clientèle	9 221			9 234	9 234	13
Passifs financiers	10 617	10	10 641		10 651	(34)
Dettes envers les établissements de crédit	8 467		8 466		8 466	1
Dettes envers la clientèle	14		14		14	
Dettes représentées par un titre	2 126		2 161		2 161	(35)
Dettes subordonnées	10	10			10	

(*) VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

En millions d'euros 12/2012	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	10 383		1 150	9 290	10 440	57
Instruments dérivés	28		28		28	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 122		1 122		1 122	
Prêts et créances sur la clientèle	9 233			9 290	9 290	57
Passifs financiers	9 376	9	9 351		9 360	16
Instruments dérivés	49		49		49	
Dettes envers les établissements de crédit	6 730		6 718		6 718	12
Dettes envers la clientèle	13		13		13	
Dettes représentées par un titre	2 575		2 571		2 571	4
Dettes subordonnées	9	9			9	

(*) VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues :

La hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe DIAC ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

- **Actifs financiers**

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe DIAC au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'y existe pas de cotation.

- **Prêts et créances à la clientèle**

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- **Passifs financiers**

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe DIAC au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque.

Note 17 : Accords de compensation et autres engagements similaires**Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, l'ensemble des contrats de swaps du groupe DIAC étaient réalisés avec RCI Banque S.A.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2013

ACTIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	7		7				7
Total	7		7				7

PASSIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers à l'actif	Garantie à l'actif	Garantie hors bilan	
Dérivés							
Total							

En millions d'euros - 31/12/2012

ACTIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	28		28	28			0
Total	28		28	28			0

PASSIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers à l'actif	Garantie à l'actif	Garantie hors bilan	
Dérivés	49		49	28			21
Total	49		49	28			21

Note 18 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Engagements de financement	823	794
Engagements en faveur de la clientèle	823	794
Total des engagements donnés	823	794

Note 19 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Engagements de financement	1 085	814
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 085	814
Engagements de garantie	3 023	3 088
Engagements reçus d'établissements de crédit	110	110
Engagements reçus de la clientèle	791	788
Engagements de reprise reçus	2 122	2 190
Total des engagements reçus (*)	4 108	3 902
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>2 510</i>	<i>2 256</i>

Garanties et collatéraux :

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissement, lettre d'intention, garanties bancaires à première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe DIAC mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 20 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Intérêts et produits assimilés	584	614
Opérations avec les établissements de crédit	2	8
Opérations avec la clientèle	296	291
Opérations de location financière	284	297
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2	18
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(94)	(87)
Opérations avec la clientèle	(53)	(51)
Opérations de location financière	(41)	(36)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	490	527
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>100</i>	<i>108</i>

La titrisation des créances DIAC S.A n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 21 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Opérations avec les établissements de crédit	(222)	(176)
Opérations de location financière	(1)	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(10)	(58)
Charges sur dettes représentées par un titre	(26)	(31)
Autres intérêts et charges assimilés	(1)	(1)
Total des intérêts et charges assimilés (*)	(260)	(266)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(242)</i>	<i>(250)</i>

Note 22 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers	(2)	
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(1)	
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	(7)	22
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	6	(22)
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	(2)	

Note 23 : Produits (charges) nets des autres activités

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Autres produits d'exploitation bancaire	338	358
Prestations accessoires aux contrats de financement	222	248
Produits des activités de services	53	49
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	40	40
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	<i>1</i>	
Opérations de location opérationnelle	18	12
Autres produits d'exploitation bancaire	5	9
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	<i>1</i>	<i>4</i>
Autres charges d'exploitation bancaire	(249)	(258)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement	(134)	(133)
Coûts des activités de services	(46)	(44)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(35)	(38)
<i>dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles</i>		<i>(1)</i>
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(14)	(23)
Opérations de location opérationnelle	(13)	(10)
Autres charges d'exploitation bancaire	(7)	(10)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	<i>(3)</i>	<i>(8)</i>
Autres produits et charges d'exploitation non bancaire	2	
Autres produits d'exploitation non bancaire	7	6
Autres charges d'exploitation non bancaire	(5)	(6)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	91	100
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>13</i>	<i>11</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 24 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Frais de personnel	(82)	(88)
Rémunération du personnel	(37)	(44)
Charges de retraites et assimilées	(9)	(9)
Autres charges sociales	(31)	(28)
Autres charges de personnel	(6)	(7)
Crédit d'impôt calculé sur les salaires (CICE)	1	
Autres frais administratifs	(44)	(35)
Impôts et taxes hors IS	(13)	(9)
Loyers	(6)	(7)
Autres frais administratifs	(25)	(19)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(126)	(123)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>51</i>	<i>43</i>

Effectif moyen en nombre	12/2013	12/2012
Financements et services en France	1 321	1 334
	1 321	1 334

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Conformément aux normes du Groupe Renault, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été classée en Impôts et taxes hors IS.

Note 25 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Coût du risque sur financement clientèle	(26)	(35)
Dotations pour dépréciation	(147)	(212)
Reprises de dépréciation	165	219
Pertes sur créances irrécouvrables	(49)	(44)
Récupérations sur créances amorties	5	2
Coût du risque sur financement des Réseaux	(11)	(8)
Dotations pour dépréciation	(56)	(37)
Reprises de dépréciation	47	31
Pertes sur créances irrécouvrables	(2)	(2)
Coût du risque sur autres activités		(1)
Variation des dépréciations des autres créances		(1)
Total du coût du risque	(37)	(44)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Note 26 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Impôts exigibles	(44)	(59)
Impôts courants sur les bénéfices	(44)	(59)
Impôts différés	(22)	(13)
Impôts différés	(22)	(13)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(66)	(72)

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2013	12/2012
ID sur dépréciations	40	36
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	14	16
ID sur autres actifs et passifs	(21)	4
ID sur opérations de location	(275)	(263)
ID sur immobilisations	(1)	(1)
Total des impôts différés nets au bilan	(243)	(208)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2013	12/2012
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	38,00%	36,10%
Différentiel de taux d'imposition	4,85%	1,82%
Autres impacts	0,97%	-0,21%
Taux effectif d'impôt	43,82%	37,71%

Le taux effectif d'impôts en France (groupe DIAC consolidé) s'établit à 43,82 % à fin décembre 2013 contre 37,71 % à fin décembre 2012.

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2013 des capitaux propres			Var. 2012 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	36	(13)	23	(53)	18	(35)
Ecart actuariels sur engagements de retraite				(3)	1	(2)

7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	
		2013	2012
SOCIETE MERE :			
DIAC S.A	France		
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :			
Financement des ventes :			
Cogéra S.A.	France		100,00
DIAC Location S.A.	France	100,00	100,00
Sociétés de services :			
SOGESMA S.A.R.L.	France	100,00	100,00

Absorption de Cogera S.A. par DIAC S.A le 17 mai 2013 avec effet rétroactif au 01/01/2013.

ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe DIAC est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe RCI Banque. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

RCI Banque poursuit ses objectifs à travers deux stratégies principales :

- elle émet sous son nom les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale des filiales consolidées du groupe (émission de ressources interbancaires, titres de créances et obligataires, titrisation, négociation de lignes de crédit confirmées) et procède aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe ;
- elle gère et minimise l'exposition aux risques financiers liés à l'activité Clientèle des filiales de financement des ventes, par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières consolidées du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux, suivi du risque de liquidité, gestion prudente du risque de change, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financement et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

Risque de taux

Dans le cas de RCI Banque, et donc du groupe DIAC, le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le Comité Financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

Limite des filiales de refinancement : 22 M€
Limite des filiales de financement des ventes : 11 M€
Total limite de sensibilité en MEUR accordé par Renault à RCI Banque : 35 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux relatifs aux actifs commerciaux et aux actifs et passifs financiers d'une entité.
La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t .

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bp des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des GAP actif et passif moyens mensuels.
Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés,...), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres,...)

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé du groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers rattaché au département Contrôle Permanent pour l'ensemble du groupe. La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2013, une hausse des taux de 100bps en Euro aurait un impact positif de 178K€ sur DIACS.A, un impact négatif de -184 K€ sur DIAC Location S.A et un impact négatif de -18 K€ sur la SEP Novafi. La somme des valeurs absolues des sensibilités des filiales du groupe DIAC s'élève à 380 K€.

L'analyse du risque structurel de taux sur les filiales de financements des ventes fait ressortir les points suivants :

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre 1 et 72 mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

Le risque de liquidité

Les filiales du groupe DIAC sont intégrées au suivi du risque de liquidité du groupe RCI Banque.

RCI Banque se doit de disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la pérennité de son activité et son développement. À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Trois indicateurs sont suivis mensuellement en Comité Financier :

- Le nombre de jours de liquidité

Un stress scénario permet de calculer le nombre de jours pendant lequel le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle. Ce chiffre est donné par le calcul d'impasses de liquidité tenant compte, d'une part des ressources émises, des lignes bancaires bilatérales confirmées non utilisées, du potentiel éligible aux opérations de politique monétaire du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la position de trésorerie et, d'autre part, des actifs commerciaux et financiers existants et des prévisions d'activité.

- La liquidité intrinsèque

La liquidité intrinsèque correspond à la réserve de liquidité de RCI Banque sans les accords de crédit confirmés. Elle recouvre le cash disponible, les actifs hautement liquides sur le marché et les actifs éligibles et disponibles à la BCE après décote. L'indicateur du nombre de jour de liquidité intrinsèque mesure le nombre de jours pendant lesquels RCI Banque peut exercer son activité sans utilisation des lignes bancaires bilatérales confirmées et sans accès aux marchés

- Les sécurités disponibles

Les sécurités disponibles sont les sources de liquidité d'urgence, utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elles se composent de lignes bancaires bilatérales confirmées, de collatéraux mobilisables et cessibles éligibles au refinancement Banque Centrale, d'actifs financiers à court terme et d'actifs liquides.

Pour atteindre ses objectifs, RCI Banque dispose au 31 décembre 2013 de 4 104 M€ de lignes bancaires confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 2 549 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque de France (après prise en compte des décotes, hors créances mobilisées à la date de clôture).

Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés entretient des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.

Le risque de change

Les filiales de financement des ventes DIAC S.A et DIAC Location S.A, ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées au risque de change.

Le risque de contrepartie

La gestion du risque de contrepartie est assurée par un dispositif de limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et internationaux. Les limites sont attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault.

Les excédents de liquidité temporaires sont principalement placés exclusivement en dépôts bancaires à très court terme, à la Banque Centrale. Les engagements sur les produits dérivés sont pondérés par des coefficients plus conservateurs que ceux recommandés par la réglementation. Le risque de règlement/ livraison sur opérations de change fait l'objet d'un suivi et de limites spécifiques.



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES

31 décembre 2013

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DIAC

Société Anonyme

14, avenue du Pavé Neuf
93168 Noisy-Le-Grand Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DIAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Votre société constitue des provisions pour couvrir des risques de crédit inhérents à ses activités, comme mentionné dans les notes I, 2, 15 et 27 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan.

Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre société a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

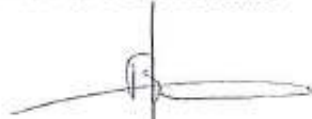
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Bernard HELLER

DELOITTE & ASSOCIES



Charlotte VANDEPUTTE



ETATS FINANCIERS STATUTAIRES

31 décembre 2013

SOMMAIRE

BILAN – HORS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	68
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	70
I.REGLES ET METHODES COMPTABLES	70
A. CREDITS A LA CLIENTELE NON TITRISES.....	70
B. CREDITS A LA CLIENTELE TITRISES	71
1. <i>Les créances titrisées.....</i>	71
2. <i>Les véhicules d’Emission.....</i>	72
3. <i>Reversement des flux liés aux contrats titrisés</i>	72
4. <i>Les mécanismes de couverture des risques</i>	72
5. <i>La rémunération de la part résiduelle.....</i>	72
C. OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	73
D. BONIFICATIONS	74
E. INDEMNITES ET INTERETS DE RETARD	74
F. TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME.....	74
G. PRIMES DE REMBOURSEMENT	75
H. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	75
I. ENGAGEMENTS DE RETRAITE.....	75
J. CONTRATS D’ECHANGE DE TAUX D’INTERET NEGOCIES SUR DES MARCHES DE GRE A GRE	75
K. RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	76
L. INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES ET SECTORIELLES	76
M. VENTILATION GROUPE ET HORS-GROUPE.....	76
II.ADAPTATION A L’ ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	77
III.COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN.....	79
IV.COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	94
V.TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	100

BILAN
(En milliers d'euros)

Note	ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
1	Créances sur les établissements de crédit	2 145 843	728 041
2	Opérations avec la clientèle	3 018 528	665 900
3	Obligations et autres titres à revenu fixe	339 344	445 750
	Actions et autres titres à revenu variable	1	1
4	Participations et autres titres détenus à long terme	96	96
5	Parts dans les entreprises liées	82 600	134 259
6	Crédit-bail et location avec option d'achat	1 295 185	1 330 288
	Immobilisations incorporelles	11	7
	Immobilisations corporelles	5	5
7	Autres actifs	217 391	165 696
8	Comptes de régularisation actif	145 984	8 173
	TOTAL DE L'ACTIF	7 244 988	3 478 216

Note	PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
9	Dettes envers les établissements de crédit	6 681 968	2 664 258
10	Opérations avec la clientèle	10 539	28 389
11	Dettes représentées par un titre	17 488	81 877
12	Autres passifs	196 936	199 370
13	Comptes de régularisation passif	219 258	370 812
14	Provisions pour risques et charges	38 680	35 287
16	Dettes subordonnées	9 315	9 327
17	Capital souscrit	61 000	61 000
17	Réserves	6 100	6 100
17	Report à nouveau	-29 964	-134 990
17	Résultat de l'exercice	33 668	156 786
	TOTAL DU PASSIF	7 244 988	3 478 216

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Note		31/12/2013	31/12/2012
18	Engagements donnés	1 525 690	510 930
	Engagements de financement	549 756	441 634
	Engagements de garantie	240 381	69 296
	Autres engagements donnés	735 553	0
19	Engagements reçus	2 491 055	1 216 884
	Engagements reçus de financement	1 085 162	604 481
	Engagements de garantie	1 405 893	612 403

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)

Note		31/12/2013	31/12/2012
21	Intérêts et produits assimilés	158 729	201 381
22	Intérêts et charges assimilées	-253 398	-200 381
	Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	858 197	843 589
	Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-764 625	-749 945
23	Revenus des titres à revenu variable	202 242	212 383
	Commissions (produits)	11 116	5 405
	Commissions (charges)	-1 834	-1 973
24	Autres produits d'exploitation bancaire	136 731	137 236
25	Autres charges d'exploitation bancaire	-12 989	-17 777
	PRODUIT NET BANCAIRE	334 169	429 918
26	Charges générales d'exploitation	-167 042	-138 128
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	167 127	291 790
27	Coût du risque	-105 339	-112 038
	RESULTAT D'EXPLOITATION	61 788	179 752
28	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-21 853	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	39 935	179 752
29	Impôt sur les bénéfices	-6 267	-22 966
	RESULTAT NET	33 668	156 786

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de DIAC S.A sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La société Diac applique le règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, modifié par les règlements n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable pour les comptes afférents à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2001.

La société applique le règlement n° 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs, pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

La société applique le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable sur le traitement comptable du risque de crédit, pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2003.

La société applique les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable sur le traitement comptable des immobilisations, pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

La société applique les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2010-04, concernant la désignation des commissaires aux comptes en vigueur au 1 mars 2010 et n° 2010-08, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

La société applique le règlement CRC n° 2009-03 du 3 décembre 2009 concernant les commissions versées aux apporteurs d'affaires qui sont étalées sur la durée de vie effective du contrat selon une méthode actuarielle (crédit) ou linéaire (Crédit Bail & assimilées).

En outre, conformément aux articles 14 et 15 du CRC 2009-03, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont désormais présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné (opérations de crédit-bail et assimilées) (notes 2 et 6) et au compte de résultat, dans le produit net bancaire (notes 21 et 22).

Crédits à la clientèle non titrisés

Les crédits à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours du client concerné ;
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2002-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des créances sont déterminées à partir d'une approche statistique des risques. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

L'encours incidenté non douteux est provisionné en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Au delà d'une certaine ancienneté des créances compromises, les récupérations ne sont généralement plus significatives et entraînent un provisionnement à 100%.

Les provisions sont classées au bilan, en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Conformément à la réglementation bancaire, les intérêts échus et courus sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. La variation de cette provision vient en déduction du poste d'intérêts et produits auquel elle se rapporte.

Crédits à la clientèle titrisés

Depuis le 25 octobre 2002, la société Diac titre la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

Quatre Fonds Communs de Titrisation (FCT) sont utilisés.

1. Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;
- une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par Diac pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 25 de chaque mois (25/M), rétroactivement en date de jouissance au 1^{er} jour du mois de la cession (1/M). Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de DIAC en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Diac.

Conformément au règlement CRB N°93-06 du 21 décembre 1993 modifié par les règlements CRC 99-07 et 00-03, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de la société Diac à la date de remise du bordereau de cession.

2. Les véhicules d’Emission

Les véhicules créés sur l’année 2012 au nombre de 3 avec les mêmes caractéristiques sont toujours existants au 31/12/2013.

CARS Alliance Auto Loans France FCT MASTER

CARS Alliance Auto Loans France FCT F 2012

CARS Alliance Auto Loans France FCT V 2012

S’est rajouté le véhicule concernant le Crédit Réseau suite à la fusion de Cogéra.

3. Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, la société Diac continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Diac perçoit mensuellement une commission de recouvreur d’affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par Diac et reversés aux fonds, correspondent principalement :

- aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) aux fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds commun de titrisation assument le risque client de non recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les versements de fonds s’effectuent tous les jours via un compte d’affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 25 de chaque mois (25/M) sur la base des encaissements réalisés par Diac au cours du mois M-1 minorée des versements déjà réalisés .

4. Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de reversement, la société Diac a constitué des gages-espèces en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l’actif de Diac en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les parts B émises par les FCT et rachetées par Diac.

5. La rémunération de la part résiduelle

Dans le but d’appréhender le résultat du FCT, Diac a souscrit à la part résiduelle émise par le FCT. Celle-ci est comptabilisée à l’actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et est comptabilisé en produit chez Diac lors de son encaissement.

Opérations de crédit-bail et assimilées

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Contrats douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des impayés du client concerné ;
- Contrats douteux compromis : l'identification des contrats compromis intervient lors de la prononciation de la résiliation du contrat en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de résiliation du contrat, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

Le retour en sain d'un client intervient lorsque ses arriérés ont été apurés.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2002-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les créances restructurées présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante, représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés, déprécie ces encours au-delà du niveau de la perte d'intérêts futurs.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des créances sont déterminées à partir d'une approche statistique des risques. Elle vise à estimer la perte finale sur les contrats douteux, les contrats douteux compromis et les contrats avec incident de paiement.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

L'encours incidenté non douteux est provisionné en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Au delà d'une certaine ancienneté des créances compromises, les récupérations ne sont généralement plus significatives et entraînent un provisionnement à 100%.

La réserve latente afférente aux contrats concernés est retranchée des provisions calculées sur la base des échéances impayées et du capital restant dû selon la comptabilité financière. Celles-ci sont classées au bilan, en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

La part d'intérêt comprise dans les loyers échus et courus sur les contrats douteux est intégralement provisionnée. La variation de cette provision vient en déduction du poste d'intérêts et produits auquel elle se rapporte.

Les conditions de ces contrats permettent d'assimiler ces opérations à des financements. En effet, tant pour les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat, que de location longue durée, il existe des engagements de reprise permettant à la société d'être totalement remboursée à l'expiration du contrat.

En conséquence, leur comptabilisation par assimilation à des crédits accordés permettrait de donner une image plus fidèle de ces opérations et du patrimoine de la société. Cette comptabilisation, couramment dénommée "comptabilité financière", se différencie de la comptabilisation des opérations dans les comptes sociaux par les éléments suivants :

- à la valeur nette comptable de chaque opération est substitué son encours financier. Celui-ci est défini comme le montant initial financé par la société et non encore remboursé par la fraction de capital incluse dans les loyers effectivement perçus. Cette fraction de capital est souvent appelée "amortissement financier". Dans la mesure où les échéances sont calculées sur le montant net financé, les dépôts de garantie sont déduits de l'encours financier. De même, l'effet des opérations destinées à tenir compte de la spécialisation des exercices sur la totalité des loyers dans les comptes sociaux est neutralisé dans les comptes de régularisation et l'encours financier, pour la fraction de capital correspondante.
- n'est incluse dans les produits de l'exercice que la fraction des loyers correspondant à des intérêts.
- les opérations concernées étant traitées non comme des immobilisations louées mais comme des crédits accordés, les plus ou moins-values enregistrées dans les comptes sociaux sont neutralisées. Il leur est substitué le montant éventuellement définitivement perdu sur des contrats contentieux. Ce dernier montant est appelé "moins-value financière".

L'ensemble de ces différences, cumulé depuis l'origine de la société, est communément dénommé "réserve latente" par la profession. Le résultat des opérations que traduit cette technique de comptabilisation est appelé "résultat financier". Les principaux éléments caractérisant le passage du résultat social au résultat financier sont présentés à la fin du paragraphe IV - Commentaires sur les postes du compte de résultat.

Bonifications

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Au plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Au plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

Indemnités et intérêts de retard

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, les autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

Primes de remboursement

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêté.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme. Les effets de la modification de ces paramètres actuariels de calcul ne sont constatés que lorsqu'ils conduisent à réestimer l'engagement de plus de 10%. La part cumulée des écarts supérieure à 10% est étalée sur la durée résiduelle de présence des salariés actifs.

Lorsque les conditions des contrats de retraite et engagement assimilés sont modifiées, l'effet de ces modifications est étalé sur la durée restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis aux salariés. Ils sont intégralement constatés dans le résultat de la période au cours de laquelle la décision de modification est intervenue pour les retraites et les actifs dont les droits sont acquis.

Les mesures de la loi Fillon n'ont pas d'impact significatif, pour l'instant, sur le montant des engagements de retraite.

Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire 90.15 du 18 décembre 1990 modifié, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe RCI Banque, dans lequel la société Diac est incluse. Les limites de contreparties sont allouées par Renault pour le Groupe RCI Banque consolidé et le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société Diac.

Les règles de gestion du risque de contrepartie sur produits dérivés mises en place au niveau du groupe RCI Banque sont les suivantes :

- Le risque global de couverture encouru sur l'ensemble des produits dérivés inscrits au hors bilan, est mesuré selon une méthode interne forfaitaire. L'équivalent - crédit est calculé sur la base de coefficients de pondération liés au type d'instrument (3% par an pour les opérations libellées en une seule devise et 10% par an pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie. Enfin, toutes les contreparties sont considérées comme des risques identiques.
- Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur la méthode définie ci-dessus. Il tient compte en outre du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée par l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau long terme et court terme par les agences de rating et niveau de risque estimé du pays.

Informations géographiques et sectorielles

La société réalise ses opérations avec la clientèle exclusivement sur le territoire français. Dans leur très grande majorité, celles-ci sont effectuées avec des particuliers, des entrepreneurs individuels ou de petites entreprises.

Le montant du total des encours moyens de chaque client est inférieur à 10 K Euros correspondant globalement à la valeur du capital restant dû d'un ou deux contrats.

Depuis la fusion avec Cogéra, la société réalise désormais des opérations de financement avec le réseau de distribution des constructeurs automobiles Renault, Nissan et Dacia. Celui-ci est constitué de filiales, de concessionnaires ou d'agents implantés exclusivement sur le territoire français

Ventilation Groupe et Hors-groupe

La ventilation des créances, des dettes et des engagements hors bilan par catégorie de partenaire est indiquée dans les commentaires sur les postes de bilan et du hors bilan.

- Sociétés du Groupe Diac : entreprises avec lesquelles la société a un lien direct de participation ;
- Autres sociétés du Groupe Renault : entreprises avec lesquelles la société est liée ;
- Fonds Commun de Titrisation : FCT assurant le portage des créances titrisées.

II. ADAPTATION A L' ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique qui reste complexe, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euro, de nouvelles zones de placement ont été exploitées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, CHF, GBP, BRL, KRW, etc), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, le lancement de l'activité de collecte de dépôts vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité futures résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseau) et des opérations de refinancement réalisées. Les lois d'écoulement des dépôts ont fait l'objet d'hypothèses conservatrices, un coefficient multiplicateur étant appliqué aux sorties de trésorerie stressées retenues par le Comité de Bâle. Le dispositif a fait l'objet d'un audit interne et d'une revue par le régulateur bancaire (ACPR) et a été renforcé par l'actualisation des procédures internes :

La liquidité statique : RCI Banque a pour objectif d'avoir une liquidité statique positive. Les actifs générés dans le passé sont financés par des dettes d'une maturité supérieure.

La liquidité dynamique « scénario noir » : cet indicateur prend en compte les prévisions d'activité nouvelle, dans un contexte de *stress test* maximum qui n'envisage aucun accès à des ressources nouvelles. Ce scénario constitue l'indicateur de communication externe notamment vis-à-vis des agences de notation qui demandent une visibilité sur la liquidité d'au moins 6 mois. Il permet d'établir deux indicateurs :

- nombre de jours d'activité commerciale possibles sans accès au marché, en utilisant seulement les lignes bancaires confirmées et les mobilisations BCE (indicateur de pilotage interne et de communication externe),
- sécurités disponibles (indicateur de pilotage interne et de communication externe).

La liquidité intrinsèque : correspond à la réserve de liquidité de RCI Banque sans les accords de crédit confirmés. Elle recouvre le cash disponible, les actifs hautement liquides sur le marché et les actifs éligibles et disponibles à la BCE après décote. L'indicateur du nombre de jour de liquidité intrinsèque mesure le nombre de jours pendant lesquels RCI Banque peut exercer son activité sans utilisation des accords de crédits confirmés.

Risque au titre de l'activité de crédit

Suite au renforcement des structures de recouvrement mis en œuvre entre fin 2008 et début 2009, les performances du recouvrement se sont nettement améliorées à compter du premier trimestre 2009. Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis d'améliorer la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress-test mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement changeant, RCI Banque a pour cible de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant

ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit bancaire résulte principalement du placement des excédents de trésorerie temporaires, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés. Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties. Les excédents de liquidité temporaires font également l'objet de placements réguliers auprès de la Banque de France.

III. COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	1 133	27 943
Créances à vue sur établissements de crédit	1 133	27 943
Comptes et prêts à terme	2 143 550	700 000
Créances rattachées	1 160	98
Créances à terme sur établissements de crédit	2 144 710	700 098
Total des créances sur les établissements de crédit	2 145 843	728 041

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	930	27 878
Sociétés du groupe Diac	0	0
Autres sociétés du groupe Renault	2 144 913	700 163
Fonds commun de créances	0	0
Total des créances sur les établissements de crédit	2 145 843	728 041

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	169 031	28 041
De trois mois à un an	713 157	0
De un an à cinq ans	1 263 655	700 000
Supérieure à cinq ans	0	0
Total des créances sur les établissements de crédit	2 145 843	728 041

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

Note 2 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Encours de crédit affecté non titrisé	507 468	501 211
Encours Carte et prêts personnels revolving	84 529	89 640
Encours sur financement de stock	1 539 293	0
Encours sur financement d'exploitation	150 371	0
Encours sur financement d'équipement	43	0
Bonifications et frais de dossiers à étaler	4 402	-6 882
Créances rattachées sur contrats non douteux	11 717	9 841
Provisions sur créances impayées	-17 843	-3 605
Sous-total des crédits non douteux à la clientèle	2 279 980	590 205
	1 932	0
Créances rattachées sur contrats douteux	407	218
Créances sur contrats douteux	84 994	22 520
Provisions sur contrats douteux	-33 057	-12 983
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	349	425
Créances sur contrats douteux compromis	157 048	161 319
Provisions sur contrats douteux compromis	-118 307	-131 419
Sous-total des crédits douteux à la clientèle	93 366	40 080
Valeurs nettes des crédits à la clientèle	2 373 346	630 285
Prêts au personnel	430	441
Créances commerciales	285 155	0
Prêts à la clientèle financière	353 293	29 717
Autres concours à la clientèle	1 541	921
Valeurs non imputées	390	475
Créances rattachées sur concours divers	629	0
Sous-total des concours divers	641 438	31 554
Comptes ordinaires sains	3 044	3 522
Comptes ordinaires douteux	406	444
Provisions sur comptes ordinaires douteux	0	-44
Comptes ordinaires douteux compromis	442	139
Provisions sur comptes ordinaires douteux compromis	-148	0
Sous-total des comptes ordinaires	3 744	4 061
Autres opérations nettes avec la clientèle	645 182	35 615
Total des opérations avec la clientèle	3 018 528	665 900

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	1 597 734	128 522
De trois mois à un an	1 009 509	169 096
De un an à cinq ans	403 590	365 401
Supérieure à cinq ans	7 695	2 881
Total des opérations avec la clientèle	3 018 528	665 900

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	2 352 960	627 646
Sociétés du groupe Diac	0	0
Autres sociétés du groupe Renault	312 275	8 537
Fonds commun de créances	353 293	29 717
Total des opérations avec la clientèle	3 018 528	665 900

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Diac aux FCT (gages-espèces notamment).

Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Titres à revenu fixe	339 219	445 646
Créances rattachées sur titres à revenu fixe	125	104
Titres de placement	339 344	445 750
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	339 344	445 750

Ces opérations ne portent que sur des titres non cotés.

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	127 757	234 162
De trois mois à un an	0	0
De un an à cinq ans	211 587	211 588
Supérieure à cinq ans	0	0
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	339 344	445 750

Ces opérations sont toutes effectuées avec des partenaires hors groupe.

Note 4 : Participations et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	Nb titres à fin	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
SIRHA	2 601	40			40
Titres de participation		40	0	0	40
OSEO ex SOFARIS	6 631	56			56
Titres détenus à long terme		56	0	0	56
Provisions pour dépréciation		0	0	0	0
Total part. et autres titres détenus à long terme		96	0	0	96

Note 5 : Parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	Nb titres à fin	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
Cogéra	0	51 659		-51 659	0
Sogesma	82 000	1 254			1 254
Diac Location	1 918 694	81 346			81 346
Parts dans les entreprises liées		134 259	0	-51 659	82 600
Provisions pour dépréciation		0	0	0	0
Total des parts dans les entreprises liées		134 259	0	-51 659	82 600

Ces parts ne concernent que des titres non cotés.

Les cessions correspondent à la fusion de Cogéra sur Diac intervenue en 2013.

Note 6 : Opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations brutes au début de l'exercice	2 292 798	2 208 054
Acquisitions de l'exercice	717 322	773 924
Cessions de l'exercice	-721 137	-689 180
<i>Sous-total des immobilisations brutes à la fin de l'exercice</i>	2 288 983	2 292 798
Amortissements au début de l'exercice	-952 103	-900 518
Dotations de l'exercice	-554 547	-543 026
Diminutions sur cessions de l'exercice	518 259	491 441
<i>Sous-total des amortissements à la fin de l'exercice</i>	-988 391	-952 103
Valeurs nettes des immobilisations louées	1 300 592	1 340 695
Loyers échus	1 279	1 408
Provisions sur créances impayées	-92	-101
Créances rattachées	6 450	6 234
Bonifications à étaler	-21 992	-26 971
Loyers douteux	1 228	1 372
Provisions sur loyers douteux	-483	-482
Loyers douteux compromis	40 041	42 580
Provisions sur loyers douteux compromis	-31 838	-34 447
Loyers échus et créances rattachées	-5 407	-10 407
Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat	1 295 185	1 330 288

Note 7 : Autres actifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Etat	21 663	2 973
Créances sociales	56	54
Débiteurs divers	69 784	58 812
Créances rattachées sur débiteurs divers	125 888	103 857
Total des autres actifs	217 391	165 696

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	202 979	165 696
De trois mois à un an	14 412	0
De un an à cinq ans	0	0
Supérieure à cinq ans	0	0
Total des autres actifs	217 391	165 696

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	132 732	86 645
Sociétés du groupe Diac	64 081	65 987
Autres sociétés du groupe Renault	20 502	13 064
Fonds commun de créances	76	0
Total des autres actifs	217 391	165 696

Note 8 : Comptes de régularisation actif

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Charges à répartir ou à étaler	3 159	5 052
Commissions à étaler	81	135
Charges constatées d'avance	692	44
Produits à recevoir sur swaps ou IFT	4 148	473
Autres produits à recevoir	858	1 030
Valeurs à l'encaissement	136 609	724
Autres comptes de régularisation actif	437	715
Total des comptes de régularisation actif	145 984	8 173

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	143 083	3 375
De trois mois à un an	774	763
De un an à cinq ans	2 127	4 035
Supérieure à cinq ans	0	0
Total des comptes de régularisation actif	145 984	8 173

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	105 787	7 713
Sociétés du groupe Diac	0	0
Autres sociétés du groupe Renault	40 197	460
Fonds commun de créances	0	0
Total des comptes de régularisation actif	145 984	8 173

Les charges à répartir correspondent principalement aux dépenses engagées par Diac dans le montage des opérations de titrisation. Elles sont amorties sur la durée des opérations.

Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	106 460	308 835
Emprunts au jour le jour	500 000	0
Dettes rattachées	1 702	568
Dettes à vue sur établissements de crédit	608 162	309 403
Comptes et emprunts à terme	6 014 295	2 329 850
Dettes rattachées	59 511	25 005
Dettes à terme sur établissements de crédit	6 073 806	2 354 855
Total des dettes envers les établissements de crédit	6 681 968	2 664 258

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	2 281 456	773 208
De trois mois à un an	1 293 421	895 900
De un an à cinq ans	3 107 091	995 150
Supérieure à cinq ans	0	0
Total des dettes envers les établissements de crédit	6 681 968	2 664 258

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	53 575	11 309
Sociétés du groupe Diac	0	0
Autres sociétés du groupe Renault	6 628 393	2 652 949
Fonds commun de créances	0	0
Total des dettes envers les établissements de crédit	6 681 968	2 664 258

Note 10 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	8 716	24 186
Acomptes et autres sommes dues	223	175
Dettes vis-à-vis de la clientèle financière	747	3 911
Dettes rattachées	3	3
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	9 689	28 275
Comptes ordinaires créditeurs	562	114
Dettes rattachées	288	0
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle	850	114
Total des opérations avec la clientèle	10 539	28 389

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	10 150	28 389
Sociétés du groupe Diac	9	0
Autres sociétés du groupe Renault	92	0
Fonds commun de créances	288	0
Total des opérations avec la clientèle	10 539	28 389

Les dettes vis-à-vis de la clientèle financière correspondent principalement aux encaissements clients, effectués par Diac, en attente de reversement au fonds commun de créances.

Note 11 : Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Certificats de dépôts	17 488	81 789
Dettes rattachées	0	88
Titres de créances négociables	17 488	81 877
Total des dettes représentées par un titre	17 488	81 877

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	16 453	60 277
De trois mois à un an	1 035	21 600
De un an à cinq ans	0	0
Supérieure à cinq ans	0	0
Total des dettes représentées par un titre	17 488	81 877

Ces opérations sont toutes effectuées avec des partenaires hors groupe.

Note 12 : Autres passifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Etat	18 420	18 781
Fournisseurs	39 816	34 673
Dépôts de garantie sur opérations de crédit-bail	11 172	15 310
Dettes sociales	48 902	46 704
Autres créiteurs divers	16 283	17 112
Impôts différés passifs	484	201
Créances rattachées sur créiteurs divers	61 859	66 589
Total des autres passifs	196 936	199 370

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	148 649	145 060
De trois mois à un an	23 767	29 454
De un an à cinq ans	24 508	24 847
Supérieure à cinq ans	12	9
Total des autres passifs	196 936	199 370

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	167 717	170 989
Sociétés du groupe Diac	1 370	2 834
Autres sociétés du groupe Renault	27 849	25 547
Fonds commun de créances	0	0
Total des autres passifs	196 936	199 370

Note 13 : Comptes de régularisation passif

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail	178 411	153 099
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	167	273
Autres produits constatés d'avance	34 806	191 454
Intérêts à payer sur swaps ou IFT	0	10 606
Autres charges à payer	5 124	2 568
Autres comptes de régularisation passif	750	12 812
Total des comptes de régularisation passif	219 258	370 812

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	219 112	360 102
Sociétés du groupe Diac	0	0
Autres sociétés du groupe Renault	146	10 710
Fonds commun de créances	0	0
Total des comptes de régularisation passif	219 258	370 812

Note 14 : Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2012	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	31/12/2013
Provisions sur opé. bancaires	0	0	0	0	0
Engagements de retraite	24 723	2 270	-1 424		25 569
Autres litiges personnel	4 344	1 561	-783	-1 099	4 023
Autres risques et charges	6 220	4 135	-485	-782	9 088
Provisions sur opé. non bancaires	35 287	7 966	-2 692	-1 881	38 680
Total provisions risques et charges	35 287	7 966	-2 692	-1 881	38 680

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Engagements de retraite

Hypothèses d'actualisation	31/12/2012	31/12/2013
Age moyen de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Taux moyen d'indexation annuelle	2,70%	2,16%
Taux moyen d'actualisation annuelle	3,31%	3,19%
Taux moyen de départ de la société	3,89%	3,79%

Ventilation par natures	Provision pour engagements de retraite	Gains ou pertes non constatés	Coût des services passés non constatés	Charges à répartir	Valeur actuarielle de l'engagement
Montant engagements à l'ouverture	24 723	3 177			27 900
Droits acquis durant la période	1 380				1 380
Charge financière d'actualisation	890				890
Ecart actuariels	-642				-642
Prestations payées ou autres départs	-1 424				-1 424
Autres mouvements	642	-642			
Montant engagements à la clôture	25 569	2 535	0	0	28 104

Note 15 : Provisions pour risques de contrepartie

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2012	Dotation	Reprise	Reclas. et Chq de méthode	31/12/2013
Opérations avec la clientèle	148 051	87 471	-66 167		169 355
Crédit-bail et loc. avec option d'achat	35 030	13 555	-16 172		32 413
Provisions inscrites à l'actif	183 081	101 026	-82 339	0	201 768
Provisions inscrites au passif	0	0	0	0	0
Total prov. risques de contrepartie	183 081	101 026	-82 339	0	201 768

Note 16 : Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Titres participatifs	9 188	9 188
Dettes rattachées sur titres participatifs	127	139
Total des dettes subordonnées	9 315	9 327

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	0	0
De trois mois à un an	127	139
De un an à cinq ans	0	0
Supérieure à cinq ans	9 188	9 188
Total des dettes subordonnées	9 315	9 327

Ces opérations sont toutes effectuées avec des partenaires hors groupe.

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

Note 17 : Capital souscrit

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2012	Variation	31/12/2013	Proposition d'affectation		31/12/2013
	Après affectation		Année 31/12/2013	Avant affectation	Autofinancement	Dividendes
Capital social	61 000		61 000			61 000
Réserves légales	6 100		6 100			6 100
Report à nouveau	36	-30 000	-29 964	24	29 964	24
Résultat net		33 668	33 668	-24	-33 644	
Total des capitaux propres	67 136	3 668	70 804	0	-3 680	67 124

Le capital est constitué de 4 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,25 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits. Diac S.A est consolidée par intégration globale dans RCI Banque, cette dernière étant consolidée par intégration globale dans le groupe Renault. La variation de 30 000 K€ du report à nouveau concerne un acompte sur dividendes versé à notre actionnaire RCI Banque en décembre 2013.

Note 18 : Engagements donnés

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés en faveur de la clientèle	549 756	441 634
Total des engagements donnés de financement	549 756	441 634
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	240 381	69 296
Total des engagements donnés de garantie	240 381	69 296
Autres engagements donnés	735 553	0
Total des autres engagements donnés	735 553	0
Total des engagements donnés	1 525 690	510 930

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	549 756	441 634
Sociétés du groupe Diac	0	0
Autres sociétés du groupe Renault	975 934	69 296
Fonds commun de créances	0	0
Total des engagements donnés	1 525 690	510 930

Note 19 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Engagements reçus en faveur des établissements de crédit	1 084 745	604 039
Engagements reçus en faveur de la clientèle	417	442
Total des engagements reçus de financement	1 085 162	604 481
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	791 075	0
Engagements de reprises des véhicules dans le cadre des contrats de LLD	614 818	612 403
Total des engagements reçus de garantie	1 405 893	612 403
Total des engagements reçus	2 491 055	1 216 884

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	938 986	69 834
De trois mois à un an	178 134	192 099
De un an à cinq ans	1 373 933	954 945
Supérieure à cinq ans	2	6
Total des engagements reçus	2 491 055	1 216 884

Ventilation par partenaires	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés et tiers hors groupe	1 405 963	610 887
Sociétés du groupe Diac	0	0
Autres sociétés du groupe Renault	1 085 092	605 997
Fonds commun de créances	0	0
Total des engagements reçus	2 491 055	1 216 884

Note 20 : Instruments financiers à terme

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Risque de taux		
Swaps de taux	865 817	2 211 483

Ventilation par durées résiduelles	31/12/2013	31/12/2012
Jusqu'à trois mois	0	177 755
De trois mois à un an	0	490 803
De un an à cinq ans	865 817	1 542 925
Supérieure à cinq ans	0	0
Total des instruments financiers à terme	865 817	2 211 483

Ces opérations sont toutes effectuées avec des autres sociétés du groupe Renault.

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

La juste valeur nette des instruments financiers (coupon couru inclus) s'établit à 0 Keuros pour l'exercice 2013 contre - 36 840 Keuros en 2012.

IV. COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 21 : Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	2 737	23 726
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	149 964	173 061
Intérêts et produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	213	-65
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 814	4 659
Total des intérêts et produits assimilés	158 728	201 381

Note 22 : Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	-180 798	-119 880
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-51 651	-55 106
Intérêts et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-20 143	-23 575
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-209	-1 259
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	-597	-561
Intérêts et charges sur autres opérations	0	0
Total des intérêts et charges assimilées	-253 398	-200 381

Note 23 : Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille de placement	157 439	139 524
Revenus des titres détenus à long terme	1	1
Revenus des parts dans les entreprises liées	44 802	72 858
Total des revenus des titres à revenu variable	202 242	212 383

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

Note 24 : Autres produits d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Produits des prestations accessoires aux contrats de financement	51 451	69 022
Produits des prestations des activités de service	8	6
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	11 425	12 182
Autres produits d'exploitation bancaire	663	2 419
Total des autres produits d'exploitation bancaire	63 547	83 629
Refacturations de charges d'exploitation	73 076	53 607
Autres produits d'exploitation non bancaire	108	0
Total des autres produits d'exploitation non bancaire	73 184	53 607
Total des autres produits d'exploitation bancaire	136 731	137 236

Note 25 : Autres charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Charges des prestations accessoires aux contrats de financement	-5 690	-5 589
Coût de distribution non étalable	-3 993	-8 061
Opérations faites en commun	-2 168	-2 042
Autres charges d'exploitation bancaire	-950	-73
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire	-155	-1 659
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-12 956	-17 424
Autres charges d'exploitation non bancaire	-33	0
Variation provisions pour risques et charges d'exploitation non bancaire	0	-353
Total des autres charges d'exploitation non bancaire	-33	-353
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-12 989	-17 777

Note 26 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements	-65 759	-66 770
Charges sociales sur retraites	-7 705	-7 282
Autres charges sociales	-30 792	-27 667
Participation des salariés	-2 880	-2 546
Autres frais de personnel	-4 126	-4 665
Total des frais de personnel	-111 262	-108 930
Impôts et taxes	-8 354	-2 710
Travaux, fournitures et services extérieurs	-46 599	-25 987
Autres frais administratifs	-827	-501
Total des autres frais administratifs	-55 780	-29 198
Total des charges générales d'exploitation	-167 042	-138 128

Note 27 : Coût du risque

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Coût du risque sur établissements de crédit	0	0
Dotations aux provisions	-13 034	-29 781
Reprises de provisions	15 929	32 179
Abandons de créances	-12 076	-10 018
<i>Sous-total du coût du risque sur opérations de crédit-bail</i>	<i>-9 181</i>	<i>-7 620</i>
Dotations aux provisions	-86 686	-119 582
Reprises de provisions	101 196	85 908
Abandons de créances	-115 687	-72 986
Récupérations sur créances amorties	4 072	2 225
<i>Sous-total du coût du risque sur opérations de crédit</i>	<i>-97 105</i>	<i>-104 435</i>
Dotations aux provisions	-23	0
Reprises de provisions	979	0
Abandons de créances	-9	0
Récupérations sur créances amorties	0	17
<i>Sous-total du coût du risque sur autres opérations avec la clientèle</i>	<i>947</i>	<i>17</i>
Coût du risque sur opérations avec la clientèle	-105 339	-112 038
Coût du risque sur portefeuille titres	0	0
Coût du risque sur autres opérations	0	0
Total du coût du risque	-105 339	-112 038

Note 28 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations financières	-21 853	0
Total des gains ou pertes sur actifs immobilisés	-21 853	0

Concerne, en 2013, la moins value réalisée sur la fusion de Cogéra.

Note 29 : Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

Note 30 : Passage du résultat net social au résultat net financier

(En milliers d'euros)

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net social	33 668	156 786
Impôt courant social	6 267	22 966
Résultat social avant impôts	39 935	179 752
Retraitements des produits financiers nets sur opé. de crédit-bail et ass.	146 250	134 349
Retraitements du coût du risque sur opé. de crédit-bail et assimilées	500	186
Retraitements des plus et moins values de cession de contrats de crédit-bail	-124 857	-111 564
Résultat latent sur opérations de crédit-bail	21 893	22 971
Var. du résultat dégagé par le FCC non encore reversé	0	-51 685
Var. produits nets sur contrats titrisés non encore reversés au FCC	0	-10 952
Var. des différences d'évaluation (provisions et intérêts courus non échus)	0	2 109
Résultat latent sur opérations de titrisation de crédit	0	-60 528
Etalement des commissions versées au réseau (coût amorti)	1 077	15 968
Autres retraitements de consolidation	39 539	-14 504
Résultat latent sur autres retraitements	40 616	1 464
Sous-total des retraitements de consolidation avant IS	62 509	-36 093
Résultat financier avant impôts	102 444	143 659
Impôt courants financier	-6 267	-22 966
Impôts différés nets	-16 397	-3 289
Résultat net financier	79 780	117 405

Stock de réserve latente à la clôture	2 013	2 012
Réserve latente brute	419 927	335 087
Impôts différés nets	-85 404	-71 561
Solde net de la réserve latente à la fin de l'exercice	334 523	263 526

Les différences constatées entre le résultat social et le résultat financier résultent principalement des éléments suivants :

- Ecart de méthode d'amortissement sur les contrats de crédit-bail ;
- Différence d'évaluation de certaines provisions pour risques et charges ;
- Comptabilisation ou non de la fiscalité différée ;
- Retraitements liés aux opérations de titrisation (notamment pour le FCC arrivé à échéance en mai 2012).

Le résultat net des créances titrisées est appréhendé globalement en comptabilité sociale lors de l'encaissement de la rémunération de la part résiduelle. En revanche, en comptabilité financière, les opérations comptabilisées dans le FCT sont consolidées avec celles de la société Diac. Les flux réciproques sont éliminés et les produits et charges sont enregistrés prorata temporis. Les impayés et créances incidentées ou douteuses sont provisionnées non plus à 100% mais suivant une approche statistique des risques.

Note 31 : Effectifs moyens

Ventilation par natures	31/12/2013	31/12/2012
Agents de maîtrise	588	608
Cadres	654	641
Contrats à durée déterminée	0	1
Total des effectifs moyens	1 242	1 250

Droit individuel à la formation	31/12/2013	31/12/2012
Volume d'heures de formation dispensées au titre du DIF	1 525 h	1 812 h
Volume d'heures non consommées entrant dans le périmètre du DIF	121 989 h	121 550 h

V. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES (En milliers d'euros)	Capital	Réserves et reports à nouveaux avant affectation	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la ste et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					

Renseignements détaillés sur chaque société dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication										
FILIALES (+ de 50 %)										
Diac Location	29 241	2 940	100,00%	81 347	81 347			881 636	49 245	44 802
Sogesma	1 251	18	100,00%	1 254	1 254			74 844	-300	

Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication										
Total des participations dans des sociétés françaises				96	96					



HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31 décembre 2013

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

En Milliers d'Euros	Réseau CAC ERNST&YOUNG				Réseau CAC DELOITTE TOUCHE TOHMATSU				Réseau CAC AUTRES			
	2 013		2 012		2 013		2 012		2 013		2 012	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
1- Honoraires d'audit												
1.1 Commissaires aux comptes, certifications, examens des comptes individuels et consolidés	127	94%	129	95%	224	97%	252	97%				
1.2 Prestations directement liées à la mission d'audit	8	6%	8	5%	8	3%	8	3%				
Total des honoraires	135	100%	137	100%	232	100%	260	100%				
2- Autres prestations												
2.1 Juridique, fiscal, social												
2.2 Systèmes d'information												
2.3 Autres (vérification de stock...)												
Total des autres prestations												
TOTAL GENERAL	135		137		232		260					